EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2025-318

Objet : PROLONGATION de l'arrêté n°2025-005 en date du 6 janvier 2025
Rue Dugueslin (à hauteur du n°19 et sur le parking) – Rue de Beaumanoir (à hauteur du n°10)
Arrêté de voirie portant permis de stationnement
Délivré à l'entreprise SARL LE DEVEHAT TIFFOIN

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu les articles L 2212-2, L 2213-6 et L 2331-4 alinéas 8 et 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963, Livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté municipal n°13 du 28 février 1970 relatif à la conservation et la surveillance des voies communales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024 fixant les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1er mai 2024,

Vu la demande en date du 6 janvier 2025 présentée par la SARL LE DEVEHAT TIFFOIN – La Porte – 35600 Redon (Siret : 398 590 745 00020), sollicitant l'occupation du domaine public, Rue Dugueslin (à hauteur du n°19 et sur le parking) et rue de Beaumanoir, avec un échafaudage, du matériel et des véhicules (92,5 m²), à compter du mardi 7 janvier 2025, à partir de 8h00 et ce jusqu'au vendredi 4 avril 2025 à 18h00, pour réaliser des travaux de démolition d'une tête de cheminée et la restauration des façades (DP 035 236 23R0005), pour le compte de la Ville de Redon,

Vu l'arrêté n°2025-005 en date du 6 janvier 2025,

Considérant qu'il y a lieu, suite à une nouvelle demande en date du 31 mars 2025, de prolonger la période des travaux précités à compter du samedi 5 avril 2025, à 8h00 et ce jusqu'au mercredi 16 juillet 2025, à 18h00,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers sur la voie publique,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Objet
La SARL LE DEVEHAT TIFFOIN est autorisée à occuper le domaine public, Rue Dugueslin (à hauteur du n°19 et sur le parking) et rue de Beaumanoir (à hauteur du n°10), avec un échafaudage, du matériel et des véhicules (92,5 m²), à compter du samedi 5 avril 2025, à 8h00 et ce jusqu'au mercredi 16 juillet 2025, à 18h00, pour réaliser des travaux de démolition d'une tête de cheminée et la restauration des façades (DP 035 236 23R0005), pour le compte de la Ville de Redon.

ARTICLE 2 : Validité de l'arrêté

La présente autorisation est délivrée à compter du samedi 5 avril 2025, à 8h00 et ce jusqu'au mercredi 16 juillet 2025, à 18h00.

☞ Durant cette période, tout véhicule en stationnement gênant dans l'emprise du chantier sera verbalisé et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.
La mise en place de la signalisation règlementaire sera à la charge de l'entreprise.
Toute modification de durée ou d'emprise doit être signalée dans les 24 heures aux Services Techniques pour l'obtention d'un nouvel accord.

ARTICLE 3 : Tarification

Montant indicatif dû : du samedi 5 avril 2025 au mercredi 16 juillet 2025
Nombre de jour(s) : 102 jours Surface occupée : 55 m² Prix/m²/jour : 0,34 €
TOTAL : 1907,40 €
GRATUITE TRAVAUX VILLE DE REDON

Les droits d'occupation de voirie seront perçus conformément aux tarifs fixés par la délibération du Conseil Municipal susvisée (**minimum de perception de 15,00 €**). Ils pourront être révisés par rapport au constat établi par l'agent communal le jour de la mise en place et du repli des installations et en fonction des modifications d'occupation du domaine public.

ARTICLE 7 : Notification
La présente autorisation sera adressée par voie de mail ou postale à SARL LE DEVEHAT TIFFOIN – La Porte – 35600 Redon.

ARTICLE 8 : Exécution
Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la circonscription, la Cheffe de Service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur de l'Aménagement, de la Transition Écologique et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 2 avril 2025
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

MAIRIE DE REDON
Ille-et-Vilaine